

pour l'échange de renseignements et le recensement de domaines précis et concrets de coopération. Enfin, la coopération que nous avons établie avec notre principal partenaire spatial, les États-Unis, continue de s'intensifier. Il s'est produit un certain nombre de faits au cours des douze derniers mois, mais le plus important a peut être été les discussions entreprises en vue d'étudier la possibilité de mettre au point un programme conjoint ayant pour but d'instaurer un système expérimental de recherche et de sauvetage par satellite qui viendrait compléter les méthodes utilisées actuellement pour le repérage des aéronefs et des navires en détresse. Plusieurs autres pays s'intéressent à cette expérience qui, peut-être, donnera naissance à un projet coopératif vraiment international.

J'aimerais maintenant parler du rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Je crois, ainsi que je l'ai déjà dit, que le Comité a beaucoup accompli. Je me rappelle néanmoins, m'être efforcé, l'an dernier, au cours de mon exposé sur ce même point de l'ordre du jour, de vous convaincre de l'urgence de la situation et avoir déclaré que, faute de nouveaux progrès, les percées technologiques et les attentes des peuples feraient perdre toute raison d'être à notre débat. Ma délégation est heureuse de voir qu'en dépit de ce qui reste encore à faire, certains progrès ont effectivement été accomplis depuis l'an dernier. Nous devrions, à notre avis, nous attaquer en priorité à deux domaines, dont l'utilisation des satellites aux fins de la télévision directe.

Malgré les efforts déployés par le Sous-comité juridique et un groupe de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, il n'a pas été possible d'établir en 1977 un projet complet de principes régissant l'utilisation de satellites aux fins de télévision directe. La Conférence administrative mondiale de radiocommunications (CAMR) tenue à Genève cette année doit retenir l'attention du Sous-comité juridique dans son étude de la question. Cette conférence, au cours de laquelle ont été élaborés des projets détaillés en vue d'un service de télédiffusion par satellite sur la bande de 12 GHz, est partie du principe que la diffusion délibérée à l'étranger exige l'assentiment du pays récepteur.

Lors de la 16^e session du Sous-comité juridique, le Canada et la Suède ont présenté conjointement un projet de principes qui, révisé et intitulé "Consultation et accords", était accompagné d'un projet de préambule. Ces textes, qui s'inscrivent dans le droit fil de la Conférence mondiale de radiocommunications, ont servi de base aux négociations entreprises au sein du Sous-comité juridique et du Comité des utilisations pacifiques. Les délégations canadienne et suédoise ont pressé ces derniers d'adopter des textes de compromis qui représentent un équilibre réel entre la nécessité de faciliter l'avènement progressif d'une nouvelle ère technologique et le besoin de protéger les droits souverains que possèdent les États de réglementer leurs systèmes de communications. Le Canada est convaincu que, lors de la prochaine session du Sous-comité juridique, les textes élaborés à New York et améliorés à Vienne permettront de jeter les bases d'un consensus sur un ensemble complet de principes.

La télédétection est un autre domaine auquel le Canada s'intéresse de près. Un cadre juridique pouvant régir la téléobservation de la terre par satellite est en bonne voie de réalisation. Ce cadre — basé principalement sur la mise en évidence "d'éléments